

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat, lors du débat sur le projet de loi sur le logement, l'aménagement et le numérique (ÉLAN) pour défendre les concours d'architecture dont, selon les termes du projet de loi, tous les organismes de logement social pourront se dispenser, dans tous les cas et en toutes circonstances. Il a défendu la nécessité d'une architecture de qualité pour les logements sociaux.

Il a fait part de la vive préoccupation des architectes devant les mesures inscrites dans ce projet de loi (réduction des prérogatives des Architectes des Bâtiments de France, multiplication des « marchés globaux », limitation des concours d'architecture, etc.) dont l'effet cumulé sera de porter atteinte à la création architecturale, à l'égal accès à la commande publique et à la protection du patrimoine.